

1. OBJET

Depuis le début des années 60, nous assistons surtout en milieu hospitalier à une augmentation du nombre de bactéries productrices de *bêta-lactamase à spectre élargi* (ESBL ou BLSE). Par simplification, ces bactéries sont appelées ESBL dans ce qui suit. Actuellement ce phénomène touche les établissements de soins aigus et chroniques du canton de Vaud. Une surveillance de la situation dans les hôpitaux vaudois avec connaissance du taux de germes avec ESBL présents dans nos établissements de soins aigus permettra d'adapter nos recommandations de prise en charge de ce type de patients.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Cette surveillance porte sur tous les patients présentant une analyse microbiologique avec présence de bactéries productrices de bêta-lactamase à spectre étendu (ESBL ou BLSE) et s'applique à tous les établissements de soins aigus et centres de traitement et réadaptation (CTR) du canton de Vaud.

3. RESPONSABILITES

- L'application de cette surveillance est de la responsabilité de l'équipe HPCI de l'établissement.
- L'unité HPCI centralise les données, les analyse et les restitue annuellement à chaque établissement.
- L'équipe HPCI de l'établissement est responsable de la restitution des données à l'interne.
- L'utilisation des résultats globaux se fait avec l'accord des différents établissements.

4. DEROULEMENT

1. La surveillance consiste à compléter le questionnaire-patient anonymisé dès réception d'un résultat microbiologique positif, impliquant toutes les cultures de germes avec ESBL. L'examen microbiologique avec ESBL peut provenir d'un prélèvement clinique ou d'un prélèvement effectué dans le cadre d'un dépistage.
2. Un seul questionnaire par patient est à compléter. En présence, de la détection de ce type de germes à plusieurs reprises pour un même patient, le questionnaire ne sera complété que pour le 1^{er} examen avec bactéries ESBL.
3. Les questionnaires sont à compléter par l'infirmière HPCI de chaque établissement de soins aigus (CTR inclus). Le médecin responsable HPCI de chaque établissement valide le questionnaire.
4. Les questionnaires-patients sont envoyés à l'unité HPCI, centre coordinateur de la surveillance.
5. Les résultats globaux sont rendus annuellement à chaque établissement de façon anonyme.
6. Les résultats seront rapportés au nombre d'admissions et au nombres de journées d'hospitalisation.

5. VALIDATION

N° de version	Date d'émission	Classement	Elaboration/Modification	Vérification/Approbation Visa (s)
V1	01.04.2007	Site Internet	Unité HPCI/CP_MA	GZ

Ce document élaboré par l'Unité HPCI en collaboration avec les cellules régionales HPCI, sous l'expertise du SMPH, CHUV, peut être utilisée comme une directive dans les hôpitaux de soins aigus du canton de Vaud.